

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;
- GESTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 532.

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 29 août 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

Règlement de zonage, règlement numéro 529-34

Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier :

- a) Des dispositions concernant la location de chambres dans une résidence unifamiliale isolée;
- b) Des dispositions concernant la location d'une résidence principale et d'une résidence de tourisme;
- c) L'annexe 3 concernant les classes d'usage C-8 et C-9.

Règlement de zonage, règlement numéro 532-17

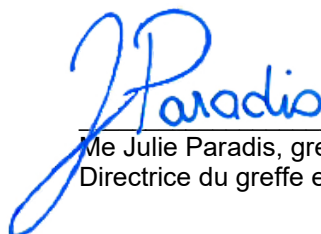
Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier :

- a) Des dispositions concernant l'affichage du permis et du certificat;
- b) Des dispositions concernant la forme et le contenu de la demande de permis;
- c) Des dispositions concernant les conditions d'émission du certificat d'occupation;
- d) Des dispositions concernant les délais de validité du certificat d'occupation;
- e) Des dispositions applicables aux coûts de permis;
- f) Des terminologies.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 2 octobre 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Les projets de règlements auxquels le présent avis réfère sont disponibles pour consultation aux bureaux de la Ville à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Ils peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 20^e jour du mois de septembre 2023.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques